Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260610-D202606073-DE

Commune de Paimpont

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation : 26/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/06/073

Séance du 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, FILATRE Renée et messieurs LEFEUVRE Alain, GUERIN Didier, HAUPAS Patrick, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, LANNUZEL Pierre-Yves, MOINERAIS Marc, Stéphane DANION conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur EVAN PERRIN, madame Françoise GUERIN et madame Lydie JAMIN

Était absent :

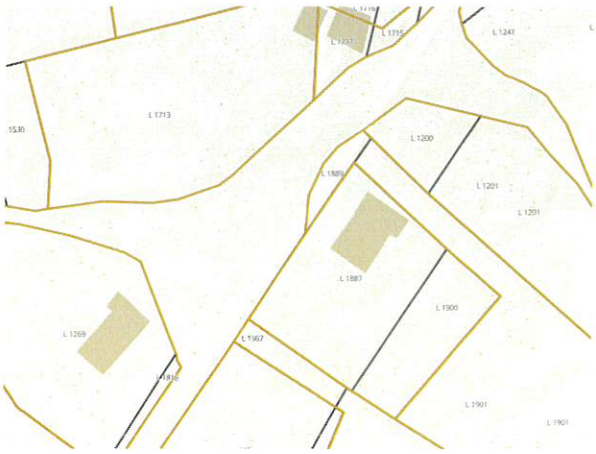
Ayant donné pouvoir : Monsieur Evan PERRIN à monsieur Didier GUERIN, madame Françoise GUERIN à madame Renée FILATRE et madame Lydie JAMIN à monsieur Aurélien ROLLAND

DELIBERATION 2026/06/073 : URBANISME- ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE L1889 AU LIEU DIT LES PINCAIS.

Rapporteur : Didier GUERIN

CONTEXTE : La commune a été destinataire d'une demande de cession de la part du propriétaire de la parcelle L 1889 qui a pour emprise la voie communale au lieu-dit les Pinçais.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme voirie du 24 avril 2026 ;



Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260610-D202606073-DE

Considérant qu'il est d'intérêt communal de procéder à l'acquisition de ladite parcelle ;

Considérant que cette acquisition permettrait de régulariser une situation dans laquelle un privé est propriétaire d'une parcelle dont l'emprise est sur la voirie communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

DECIDE d'acquérir la parcelles recadastrées L 1889 d'une superficie de 87 m2 et pour un prix de 1 euro les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Article 2 :

AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

MAIRIE de PAIMPONT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Didier GUERIN